

---

**RÈGLEMENT 2022-07 – POLITIQUE INCITATIVE À L’ACHAT DE PRODUIT D’HYGIÈNE FÉMININE DURABLE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désire mettre en œuvre un programme de subventions pour inciter les femmes de son territoire à acheter des produits d’hygiène féminine durable, un choix écologique et économique;

**CONSIDÉRANT QU’**une femme utilise environ 12 000 à 15 000 produits menstruels jetables au cours de sa vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire réduire les impacts environnementaux de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU’**un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par la conseillère **Christiane Bonneau** lors de la séance du 7 mars 2022 et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoient que la Municipalité dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu’elle juge appropriée en matière d’environnement aux fins du présent règlement;

**CONSIDÉRANT QU’**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l’article 445 du *Code municipal*;

***Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Joël Nadeau  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

**QUE** le présent règlement soit adopté et qu’il soit ordonné et statué comme suit :

**1. PRÉAMBULES**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**2. OBJECTIF**

Par souci environnemental et dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles, la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite offrir aux femmes de son territoire une aide financière incitative à l’achat de produit d’hygiène féminine durable.

En plus d’aider les femmes à économiser, cette politique permet de réduire les coûts de disposition des produits d’hygiène féminine jetable et contribue à réduire l’empreinte écologique de la Municipalité. Une femme utilise de 12 000 à 15 000 produits d’hygiène féminine jetables au cours de sa vie.

### **3. PRODUITS ACCEPTÉS**

Les produits acceptés dans le cadre de cette politique sont :

- Serviettes hygiéniques lavables;
- Protège-dessous lavables;
- Coupes menstruelles;
- Culottes menstruelles;
- Protection lavable pour fuite urinaires;
- Pochettes de transport pour produits d'hygiène féminine réutilisables.

### **4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Pour qu'une demande soit admissible, elle devra répondre aux critères suivants :

- La femme doit résider sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille lors de la demande;
- Maximum d'une demande par année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, par citoyenne;
- Que des fonds soient toujours disponibles dans l'enveloppe de la politique au moment de la demande.

### **5. MONTANT DE LA CONTRIBUTION**

Suivant la confirmation de l'admissibilité aux conditions décrites à l'article 4, la Municipalité est heureuse d'offrir un remboursement de 50 % du coût de la facture admissible et ce, jusqu'à un montant maximal de 100 \$.

### **6. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE**

Le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de produits d'hygiène féminine durable » doit être dûment complété et accompagné des documents suivants :

- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo reconnue du demandeur (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport seront considérés comme des pièces valides)
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes municipales ou scolaires, bail de location, facture d'électricité ou de télécommunications seront considérés comme une preuve légale);
- Facture originale des produits énoncés à l'article 3.

### **7. TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

Le formulaire complété et les pièces justificatives doivent être acheminés au bureau municipal à l'adresse suivante :

Municipalité du canton de Saint-Camille  
85, rue Desrivères  
Saint-Camille (Québec) J0A 1G0

Les demandes de subvention seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Le fonctionnaire responsable traitera la demande seulement lorsque cette dernière sera complète.

### **8. MODALITÉS DE VERSEMENT**

L'aide financière est payable en un versement au moyen d'un chèque libellé au nom de la demanderesse inscrit dans le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de produits d'hygiène féminine durable » dans un délai pouvant aller jusqu'à 40 jours suivant la réception d'une demande complète et admissible.

L'aide financière est disponible jusqu'à épuisement des fonds. La Municipalité du canton de Saint-Camille se réserve le droit de prolonger ou mettre fin au programme en tout temps.

La Municipalité du canton de Saint-Camille se dégage de toutes responsabilités en lien avec les produits d'hygiène féminine durable dans le cadre de cette politique.

## **9. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Saint-Camille, le 4 avril 2022.

---

Philippe Pagé  
Maire

---

Julie Vaillancourt  
Directrice Générale et  
Greffière-trésorière

---

*Avis de motion :.....7 mars 2022*  
*Projet de règlement :.....7 mars 2022*  
*Adoption :.....4 avril 2022*  
*Entrée en vigueur : .....8 avril 2022*  
*Publication.....8 avril 2022*



## Formulaire Demande de remboursement pour l'achat produits d'hygiène féminine durables

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### DOCUMENTS À FOURNIR

Pour recevoir votre remboursement, vous devez fournir les documents suivants :

- Original de la preuve d'achat des produits admissibles
- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur
- Preuve de résidence du demandeur

Je, soussigné, affirme avoir pris connaissance des exigences du programme d'aide financière et j'atteste que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont véridiques et complets.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

~~~~~

### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue le : \_\_\_\_\_

Répond aux critères :  Oui  Non

État de la demande :  Acceptée  Refusée

Montant total des achats : \_\_\_\_\_

Montant accordé : \_\_\_\_\_ Paiement fait le : \_\_\_\_\_